



FC Châtonnaye / Middelès  
Case Postale 6  
1553 Châtonnaye

# LOCATION DE BUVETTE

## Contrat de location entre

FC Châtonnaye/Middelès  
Case postale 6  
1553 Châtonnaye

ET

...

Châtonnaye, le ...

Date de location : ...  
Prix de location : 250.00 + caution  
Remise des clés : selon entente

### Conditions pour le loueur :

- **obligation de reprendre tous ses déchets (sacs non fournis)**
- **rendre les locaux et les environs propres (balayés, lavés)**
- **la buvette n'est pas louée à un mineur**
- **respecter les règles de comportement adéquat dès 22h00 (nuisances)**

**Le FC décline toute responsabilité en cas de non-observation des conditions.** De même il n'est pas responsable des personnes se trouvant à la buvette durant la période de location. Le FC se réserve également le droit de se retourner vers le loueur en cas de dégâts aux locaux et installations.

Vaisselle (comprise dans le prix de location)  
Cafés, sucre, crème, gobelets (compris dans le prix de location)  
A disposition (selon photos sur le site-web) :

- 2 frigos
- 1 étage + 1 tiroir dans le congélateur
- Cuisinière
- Lave-vaisselle
- Machine à café
- Ustensiles courants
- Matériel de nettoyage
- Terrain de foot selon les conditions du jour et les informations affichées. **Aucun but n'est mis à disposition.**

Non-compris : sacs poubelle, linges de cuisine, installation audio-vidéo

**Le loueur confirme avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et de directives au verso et de s'y tenir.**

Représentant FC Châtonnaye/Middelès

Loueur



## Directives concernant la location de la buvette du FC

Lors de la location de la buvette le loueur est prié de respecter les directives suivantes :

### Remise des clés

Lors de la remise des clés ou de la prise des locaux, prière de signaler immédiatement tout problème. Sans annonce on considère les locaux comme étant dans un état sans défauts

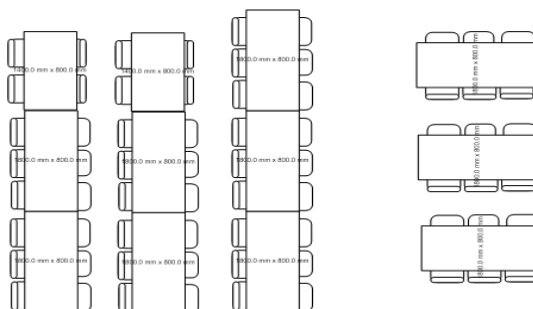
### Utilisation du lave-vaisselle

Respecter le mode d'emploi du lave-vaisselle à disposition. Aucun produit ne doit être ajouté, tout est automatique. Il existe plusieurs paniers pour le lavage (verres, assiettes, services). A la fin de l'utilisation purger le lave-vaisselle selon les indications. Merci de vérifier la propreté de la vaisselle et essuyer les services et verres.

### Fin de location

A la fin de la location les locaux doivent être balayés et lavés (salle buvette, WC, halle)  
Le matériel de nettoyage se trouve dans l'armoire (porte gauche) se trouvant dans la salle.  
Les chaises et les tables doivent être remises en place, prêtes à être utilisées pour d'autres locations.

Disposition des tables :



### Fermeture des locaux

Vérifier la fermeture correcte des 2 portes d'entrée et de la porte des WC.  
Attention les portes sont équipées de serrures anti-panique, vérifier la bonne fermeture de la porte.

### Robot de tonte

**Ne rien laisser sur les terrains de football. Un robot de tonte se met en route automatiquement et tout objet restant pourrait causer des dégâts au robot. La réparation serait alors facturée au loueur.**

**Si le robot de tonte fonctionne, il est STRICTEMENT INTERDIT de s'en approcher et de le toucher (avec son corps ou n'importe quel objet). En cas de constatation de non-respect, le loueur s'acquittera d'une amende de 500.- CHF.**

Merci de votre collaboration